

Le bachelor monte en grade

Le décret du 3 août 2018, publié par le Premier Ministre **malgré l'opposition du CNESER**¹, attribue **le grade licence** au bachelor proposé par l'École Polytechnique. Sous couvert de l'amélioration de la visibilité internationale de l'offre de formations supérieures française, **de la confusion est créée** au sein des formations de l'enseignement supérieur, mettant les **licences des universités en compétition avec un "bachelor"** (soit un diplôme qui utilise le même nom que celui donné à l'étranger aux licences traditionnelles, diminuant ainsi la visibilité de ces dernières). Aujourd'hui, la subvention accordée par l'État pour chaque étudiant·e inscrit·e dans cette formation **est 50 fois supérieure** à celle dont bénéficie un étudiant·e en licence². Pour illustrer, un·e seul·e étudiant·e du bachelor de l'École Polytechnique nécessite autant d'investissement d'argent public que l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de mathématiques et d'informatique de l'Université de Strasbourg³.

Il est indéniable que l'École Polytechnique propose des cursus de formations d'une grande qualité. Cependant, la mission de service public des universités est également de garantir à tou·te·s **l'accès à une formation de qualité, pertinente, et préparant à une véritable insertion professionnelle**. Jusqu'ici elles y parviennent, puisque le taux d'insertion professionnelle 3 mois après un master est en moyenne de 90% en 2018, et 93% en licence professionnelle⁴.

Pourtant, alors que les subventions publiques permettent aux grandes écoles de vendre leur marque auprès des pouvoirs publics et de l'opinion, les universités ont en comparaison très **peu de moyens** pour assumer des missions plus importantes, et ne peuvent donc pas survivre à la concurrence. Le département de biologie de l'Université de Bretagne Occidentale est par exemple réduit à utiliser du matériel de récupération, faute de verrerie usuelle. **Sans un investissement décent de l'Etat, les universités n'auront toujours pas de quoi assurer correctement leurs missions, et encore moins le loisir de promouvoir leurs formations, à l'instar des grandes écoles.**

Ouvrir à des écoles les privilèges réservés exclusivement aux universités, tel que la délivrance du grade de licence, est s'assurer du **dépérissement de l'enseignement supérieur public**. En effet, si l'argent fléché pour ce bachelor de l'École Polytechnique avait été investi auprès des universités, elles auraient en moyenne pu permettre à 9 000 étudiant·e·s de trouver un emploi en ne déboursant que 170€ de frais de scolarité, là où Polytechnique demande entre 12 000€ et 15 000€ à la charge des étudiant·e·s pour n'en former que 160 !

¹ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a rendu un avis défavorable au décret le 16 avril 2018.

² La subvention moyenne d'une université correspond à 100 millions d'euros pour 22 000 étudiant·e par université, soit environ 4 000€ par étudiant·e, tandis que 36 millions d'euros sont consacrés au bachelor de l'École Polytechnique pour 160 étudiant·e·s, soit environ 200 000€ par étudiant·e, sans compter les frais d'inscription 65 fois supérieurs aux frais pratiqués à l'université (pour financer à peine 5% de la formation).

³ Le budget de l'UFR de mathématiques et d'informatique de l'université de Strasbourg s'élève à 230 000€ par an.

⁴ source : sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques (SIES) du Ministère de l'enseignement supérieur.

Autoriser les grandes écoles à délivrer un grade de licence n'aide pas à améliorer la visibilité internationale de notre système éducatif, ou à former des professionnels de demain : cette action fait foi qu'il est possible d'ignorer l'avis des instances de l'enseignement supérieur pour profiter des ambitions des étudiant·e·s, en leur faisant payer des frais d'inscriptions élevés. Il est à noter qu'un·e étudiant·e sur deux est obligé·e de se salarier pour payer ses études et que c'est l'une des principales causes d'échec en licence⁵. D'autant plus, les frais de scolarité des écoles centrales ont été multipliées par 4 en plein cœur de l'été, malgré une motion moratoire adoptée à l'unanimité par le CNESER, rendant ainsi l'**accès aux études supérieures de plus en plus difficile** pour les jeunes.

Il est nécessaire de redéfinir clairement les injonctions pour l'instant contradictoires imposées à l'enseignement supérieur français. Le penchant public et accessible de notre système éducatif ne peut pas lutter contre des établissements privés ou des grandes écoles à qui on donne les mêmes prérogatives, tout en leur allouant plus de budget et moins d'exigences ! **La délivrance du diplôme de licence devrait rester l'apanage des universités et ne devrait jamais être contingenté par la situation financière de l'étudiant·e !**

Contacts Presse :

Adrien Podevin	Elodie Combe	Loïc Lemonsu	Gaëlle Bezain
Président de l'AFNEUS	Présidente de la FNEB	Président de Miage-connection	Présidente de CMI France
07 68 88 07 06	06 77 48 73 65	06 86 14 43 82	06 13 89 88 73
adrien.podevin@afneus.org	presidence@fneb.fr	president@miage.net	president@cmifrance.fr



⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1376784/ES422B.pdf>